

AFFAIRE N° 10. - Centre Municipal de la MONTAGNE 15ème km. - Approbation du dossier technique - Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer en cas d'appel d'offres infructueux un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Cabinet BERTIN vient de^{me} faire parvenir les dossiers relatifs à la réalisation d'un Centre Municipal à la Montagne 15ème km.

Ce centre d'une superficie de 227 m² est composé d'une salle polyvalente, d'un bureau d'Adjoint et de divers autres locaux qui seront affectés à l'Aide Sociale, à l'état civil, etc...

Le coût des travaux y compris les révisions de prix, les honoraires d'architecte et le mobilier pourra être évalué à 650 000 F.

Le financement pourra être couvert par un emprunt à contracter auprès de la C. D. C.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver les dossiers techniques
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et de passer en cas d'appel d'offre infructueux un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. DUPONT, pouvez-vous nous donner des explications sur le projet de maquette qui nous est présenté ?

(DISCUSSIONS SUR MAQUETTE)

LE MAIRE - En quel matériau sera réalisé ce centre ?

M. DUPONT - Il sera fait en bois et maçonnerie et couvert de tôle.

M. GERARD - Je trouve, pour ma part, un peu inquiétant de réaliser des constructions légères. A la Mairie de Domenjod, par exemple, les volets ne se ferment plus normalement et laissent passer l'eau.

M. BOYER Eric - Il y a la question de prix également qui entre en jeu.

LE MAIRE - Les prix sont ceux que nous avons eus pour la réalisation de la Mairie de Saint-François.

M. GERARD - Je signale aussi que l'orientation du bâtiment est importante. A Domenjod, le bureau du Secrétaire est ensoleillé dès 9 H.

MME ROCHE - Je trouve que cette construction est trop exposée aux cyclones.

M. GERARD - Je suis de votre avis, mais pour éviter que la construction ne soit emportée, il faut surveiller les travaux.

M. DUPUIS - A la suite des visites de chantier, nous pouvons demander de meilleures garanties.

M. GERARD - Oui, mais l'entrepreneur construit en fonction de ce qui est précisé dans le cahier des charges.

M. DUPUIS - Le toit devrait être réalisé avec de la bonne tôle.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ sous réserve que les travaux soient effectués avec de la bonne tôle.

vu
Pour le Préfet et par délégation
le Directeur des Travaux et des
établissements locaux
Signé Paul PASTOR

la copie conforme
auk Dours, le 28 janvier 1978
e Chef de bureau délégué
Y. CHOSTE